

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du
Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
L'abandon du projet de Sucrerie à Seneffe

Monsieur le Ministre,

Après plusieurs mois de pourparlers avec des banques et des investisseurs, la décision est finalement tombée fin décembre: le projet de construction d'une sucrerie ultramoderne à Seneffe est définitivement abandonné.

Le projet, budgété à 361 millions d'euros, avait obtenu un financement de 134 millions auprès des 1.600 coopérateurs, d'invests publics et d'autorités subsidiantes. Il restait donc 227 millions à trouver auprès des banques. Ce montant a visiblement refroidi les organismes créditeurs puisque, malgré les multiples démarches effectuées par la CoBT (Coopérative des Betteraviers Transformateurs), l'appel de fonds n'a pas été couronné de succès.

Monsieur le Ministre, quelle est votre lecture de ces événements? Quel retour le Conseil d'administration de la CoBT a-t-il reçu des autorités bancaires? Quelles raisons expliquent ce refus? Qu'advient-il de l'argent injecté par les agriculteurs, les invests publics et les autorités subsidiantes?

Les banques ont manifestement joué un rôle prépondérant dans l'abandon de ce projet. Comment expliquez-vous cette frilosité? Qu'en est-il si demain ou après-demain une autre filière agricole souhaite développer un projet d'envergure? Celui-ci sera-t-il, dès le départ, en difficulté à cause de la non-participation bancaire?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre Borsus :

La CoBT disposait de moyens propres pour 37 % du budget total de 361 000 000 d'euros, soit 134 000 000 d'euros.

Ces moyens propres incluait :

- Les intentions de la SFPI (15 millions d'euros), de la SRIW (30 millions d'euros), de la SOGEPA (10 millions d'euros), d'IMBC (4 millions d'euros) et du fonds Invest For Jobs (5 millions d'euros) ;
- Des subsides à l'investissement pour 7,6 millions d'euros (sur un total d'investissements d'environ 367 millions d'euros) et des subsides UDE (Utilisation Durable de l'Énergie) pour 2,5 millions d'euros étaient envisagés.

Après de très nombreux efforts, contacts et négociations avec les banques belges et plusieurs banques étrangères, la CoBT a, malheureusement, dû constater, fin décembre 2020, l'impossibilité de constituer un pool bancaire disposé à accorder un crédit de 227 millions d'euros.

Sur cette base, le conseil d'administration de la CoBT a pris la décision, et je le regrette sincèrement, de mettre un terme au développement du projet de la sucrerie de Seneffe.

Conformément à ses engagements, la CoBT remboursera ses coopérateurs. Le devenir de la coopérative sera, quant à lui, déterminé ultérieurement.

Le devenir de la coopérative, quant à lui, sera déterminé ultérieurement.

Les interventions publiques étaient conditionnées à l'octroi des crédits bancaires nécessaires au bouclage du financement. Les fonds n'avaient dès lors pas encore été versés à la CoBT.

En ce qui concerne les aides à l'investissements, les subsides promis par la Wallonie pour ce projet seront annulés et désengagés.